

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION  
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**RAPPORT D'EVALUATION EXTERNE DU MASTER EN  
AGROFORESTERIE, ECOLOGIE, ADAPTATION (AFECA)  
DE LA FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE  
L'UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP**

**Equipe d'évaluateurs :**

- Prof. Amadou Bokar BAL, Professeur Titulaire, UGB, Président ;
- Dr Ahmed Tidiane DIALLO, Maître de Conférences titulaire, UIDT, Membre ;
- Dr Diatta MARONE, ISRA, Membre.

Le Président

Signature, pour l'Equipe :

Juillet 2026

## **Table des matières**

|                                                                                          |           |
|------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. Présentation du programme évalué.....</b>                                          | <b>3</b>  |
| <b>2. Avis sur le rapport d'autoévaluation .....</b>                                     | <b>4</b>  |
| <b>3. Description de la visite sur le terrain .....</b>                                  | <b>4</b>  |
| <b>4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup ...</b> | <b>6</b>  |
| <b>5. Points forts du programme .....</b>                                                | <b>14</b> |
| <b>6. Points faibles du programme .....</b>                                              | <b>15</b> |
| <b>7. Appréciations générales du programme.....</b>                                      | <b>15</b> |
| <b>8. Recommandations à l'Établissement .....</b>                                        | <b>15</b> |
| <b>9. Recommandations à l'ANAQ-Sup.....</b>                                              | <b>16</b> |
| <b>10. Proposition de décision :.....</b>                                                | <b>16</b> |

## Introduction

Le Département de Biologie végétale de la faculté des Sciences et Techniques de l'UCAD a sollicité l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité pour l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup), pour l'accréditation de son programme de Master en Agroforesterie, Ecologie, Adaptation (AFECA). Après réception et validation du rapport d'auto-évaluation dudit master, l'ANAQ-Sup a commis l'équipe d'experts suivante pour procéder à l'évaluation externe du programme.

- Prof. Amadou Bokar BAL, UGB, Président ;
- Prof. Ahmed Tidiane DIALLO, UIDT, Membre ;
- Dr Diatta MARONE, ISRA, Membre.

La visite sur site par l'équipe a eu lieu le jeudi 18 juin 2026. C'est suite à celle-ci que ce rapport d'évaluation externe a été élaboré.

### 1. Présentation du programme évalué

Le master Agroforesterie, Ecologie, Adaptation (AFECA) a été créé durant l'année universitaire 2008-2009. L'équipe n'a pas disposé de documents autorisant le master et datant de cette année. Cependant, il figure dans les formations citées dans l'arrêté n° 1225/UCAD/RECT/DAJ du 24 avril 2018, relatif aux formations de la Faculté des Sciences et Techniques approuvées par l'assemblée de l'Université. Le département de Biologie végétale a obtenu le quitus du Centre de Pédagogie universitaire pour cette formation, le 07 décembre 2020. Mais, en plus de l'arrêté ci-dessus mentionné, seul le projet non signé de décret portant création et organisation du master Agroforesterie, Ecologie, Adaptation à la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta Diop figure dans les éléments de preuve.

Peuvent accéder au master AFECA les étudiants titulaires d'une licence compatible avec celui-ci ou admis en équivalence. Il vise à former des cadres compétents dans les domaines de l'environnement en l'occurrence l'agroforesterie, l'écologie et les adaptations aux facteurs biotiques et abiotiques.

Le master AFECA se déroule sur quatre (4) semestres de 30 crédits chacun. Les enseignements de chaque semestre ou Eléments constitutifs (EC) sont regroupés au sein d'Unités d'enseignement (UE) auxquelles sont affectés les crédits. Le premier semestre comporte des Unités d'enseignements transversales et est commun à tous les masters du Département de Biologie végétale. Il s'agit des six (06) UE suivantes ayant chacune 05 crédits : Traitement des données, Management et gestion des entreprises, Management de la qualité, Communication,

Rédaction scientifique et Anglais. Les unités d'enseignement du semestre 2 sont des UE fondamentales disciplinaires qui installent le socle de base des connaissances sur l'Agroforesterie, Écologie, Adaptation et préparent à la spécialisation. Les UE du semestre 3 renforcent le socle de connaissances et installent les techniques, méthodes et technologies et préparent les étudiants à la mise en œuvre opératoire et à la pratique. Le dernier semestre est entièrement consacré au stage qui conduit à la rédaction d'un mémoire et la soutenance devant un jury.

Les modalités d'enseignement sont le cours magistral (CM), les travaux dirigés (TD), les travaux pratiques (TP) et le travail personnel de l'étudiant (TPE) qui représente 40% du volume horaire total (VHT). Les modalités d'évaluation de chaque EC que sont les contrôles continus (30%) et les examens finaux (70%), sont présentées dans un tableau sur lequel figure le poids de chaque EC ou coefficient, au sein de l'UE.

## **2. Avis sur le rapport d'autoévaluation**

Le rapport d'autoévaluation est bien écrit, conformément aux recommandations de l'Autorité National d'Assurance Qualité pour l'Enseignement supérieur (ANAQ-Sup). Pour chaque standard, les réponses ont été données pour chaque critère, avant son appréciation globale.

Une liste des éléments de preuve est donnée après chaque critère. Mais certains fichiers comportant des éléments de preuve ne s'ouvrent pas et on assiste à de nombreuses répétitions dans les éléments de preuve.

A la fin de chaque champ d'évaluation, les points forts et les points faibles ont été dégagés et des perspectives d'améliorations données.

Une synthèse de l'auto-évaluation et des perspectives d'amélioration du programme précèdent la conclusion du rapport.

## **3. Description de la visite sur le terrain**

### **a. Organisation et déroulement de la visite**

Les experts ont été accueillis par le doyen de la Faculté, Pr Ismaïla DIOUF, assisté de l'Assesseur, Pr Serigne Bira GUEYE, du Chef du Département de Biologie végétale Pr Aboubacry KANE, du Directeur de la CIAQ, Pr Mansour THIAO et du Pr Samba Ndao SYLLA.

Au cours de cette première rencontre, les autorités de la faculté ont souhaité la bienvenue à l'équipe d'experts et se sont réjouis du travail que réalise l'ANAQ-Sup quant à leur

accompagnement pour améliorer la qualité des formations. L'équipe d'experts a en retour remercié les autorités pour l'intérêt qu'ils ont manifesté pour cette activité en les recevant.

Après cette rencontre, les experts et les responsables du Département et du programme se sont retrouvés en salle pour la première partie du programme, à savoir la présentation des acteurs, le rappel des objectifs de la visite, la validation de l'agenda et la présentation de l'UCAD. La présentation du programme de master et les discussions ont suivi.

Suite à ces présentations et discussions, des entretiens ont eu lieu avec les étudiants du master, puis avec le Personnel Administratif Technique et de Service (PATs) et enfin avec le Personnel d'Enseignement et de Recherche du programme (PER).

Les activités de la journée ont été poursuivies avec :

- une pause-déjeuner ;
- la visite des locaux et des infrastructures ;
- la synthèse de la journée ;
- la restitution orale des travaux de la journée.

#### **b. Appréciation de la visite (difficultés, facilités, leçons apprises, etc.)**

La visite s'est très bien déroulée. Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la journée. Tous les interlocuteurs ont manifesté leur disponibilité à l'équipe et ont répondu aux différentes questions posées par les experts. Ils ont été ouverts et ont salué la présence des experts qui selon eux ne fera qu'améliorer la qualité de l'offre de formation qu'ils proposent. La visite des locaux a été faite en compagnie de deux Co-coordonnateurs du master, Dr Oumar SARR et Dr Moustapha Bassimbé SAGNA. La responsable de la scolarité, Mme GUEYE Ndèye Samb et celle du service des finances et de la Comptabilité, Mme FAYE Maty THIAM ont bien reçu l'équipe et ont répondu aux interrogations des experts.

#### 4. Appréciation du programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Champ d'évaluation 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b><i>Standard 1.01 : Le programme d'études est régulièrement dispensé</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <p>Depuis sa création en 2008-2009, le master AFECA est régulièrement dispensé. L'effectif des étudiants admis au programme est d'environ vingt (20), après étude des dossiers de candidature. D'ailleurs le nombre de dossiers de candidature ne cesse d'augmenter, selon les responsables du programme. Il avoisine actuellement 200 chaque année pour un nombre de places de l'ordre de 20. Ainsi, le nombre d'étudiants en 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023 et 2023/2024 est respectivement de 16, 17, 23 et 26.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <b><i>Standard 1.02: Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <p>L'UCAD n'a pas élaboré un plan stratégique couvrant l'horizon temporel de la Lettre de politique sectorielle de développement (LSPD) 2025-2029 du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Toutefois, les missions en matière d'enseignement, de recherche, d'innovation et de services à la communauté ainsi que la planification stratégique de l'institution telles que déclinées dans son Plan stratégique 2019-2023 sont toujours d'actualité.</p> <p>Le master AFECA a pour mission de former des scientifiques de haut niveau capables de maîtriser les concepts, les méthodes et la plupart des technologies agroforestières, de développer des techniques d'études, d'aménagement et de gestion des espaces et de poser des diagnostics écologiques.</p> <p>Ainsi, ce programme vise les objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'UCAD.</p> <p><b>Appréciation globale sur le standard : ATTEINT</b></p> |
| <b><i>Standard 1.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.</i></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <p>Le programme associe le monde socio-professionnel dans plusieurs actions du master. C'est le cas pour la révision de la maquette pédagogique, l'intervention dans les enseignements en tant qu'enseignants vacataires, l'accueil des étudiants durant les visites pédagogiques et les stages</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |

conduisant à l'élaboration du mémoire de master. Le programme dont les objectifs et le contenu font l'objet de concertations régulières avec les représentants du milieu professionnel et du monde socioéconomique, offre ainsi des formations adaptées au milieu de travail. Il a ensuite suivi l'ensemble des étapes du processus institutionnel de validation par l'Assemblée de département, l'Assemblée de faculté et l'Assemblée de l'Université (actuel Conseil d'administration).

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **Champ d'évaluation 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

***Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.***

Les manuels qualité et de procédures académiques pour la formation de l'UCAD engagent toutes les structures de l'université dont la faculté des sciences et techniques et le département de biologie végétale. Même si ces manuels datent de 2015, ils ont l'avantage de mentionner tous les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles. Les représentants des étudiants, des professionnels ainsi que ceux du personnel administratif et technique prennent part aux réunions de l'Assemblée de département et du comité pédagogique du programme de master. L'adoption d'un arrêté sur la gouvernance pédagogique qui institue les fonctions de coordonnateur de formation, de responsables de niveaux de formation, de responsables de semestres et de responsables d'unités d'enseignement constitue une avancée significative. Ainsi, tous les processus et toutes les actions sont communiqués aux personnes concernées.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.***

Le personnel d'enseignement et de recherche (PER) siège dans les différentes instances qui intéressent le programme. Il s'agit de l'assemblée de département, dont sont membres tous les enseignants du département et du Comité de programme au sein duquel siègent des représentants de enseignants permanents et vacataires. Les décisions sur l'organisation et le déroulement du master sont prises au niveau de ces instances. De même, le PER participe aux rencontres d'élaboration et de révision des maquettes, conduit les enseignements et encadre les étudiants pour les travaux de terrain et les stages.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.***

Un comité Qualité (CQ) du programme est créé au niveau du programme. Une cellule sectorielle d'Assurance Qualité (CSAQ) a été créée au sein de la faculté (FST) par arrêté décanal. Ces structures sont appuyées par la Direction de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (DCIAQ). L'assemblée de département (AD) et la commission pédagogique ont en charge la garantie et la qualité du programme conformément au Manuel Qualité et au Manuel de procédures académiques pour la formation de l'UCAD. Le programme AFECA dispose d'un quitus du centre de pédagogie universitaire (CPU) de l'UCAD, attestant du respect des exigences de l'UCAD et de la conformité de la maquette ainsi que du texte portant création du Master AFECA aux exigences du système LMD. La révision de la maquette pédagogique a été l'occasion d'adapter l'offre d'études aux besoins du marché. En revanche, l'évaluation des enseignements n'a jusque-là pas été conduite de façon systématique ; ce qui devrait trouver une solution incessamment avec l'obligation de la présenter dans le dossier de candidature pour l'inscription aux différents grades du CAMES.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 2.4 : Le programme de formation fait périodiquement l'objet de mesures d'adaptation par des révisions régulières.***

Le programme de formation applique la politique qualité de l'UCAD par des révisions régulières des maquettes pédagogiques avec toutes les parties prenantes (PER, PATS, professionnels, et étudiants) afin d'identifier les forces et les faiblesses et tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques, des pratiques en milieu professionnel et des besoins des populations et du monde socio-économique (Cf. Rapports d'ateliers de révision de maquettes). Au cours de ce processus de révision, les contributions des professionnels ont été décisives dans la réorientation du contenu de la formation pour mieux répondre aux besoins en ressources humaines des entreprises. Ainsi, les résultats des ateliers de révision ont permis d'améliorer le contenu du programme de master et de disposer d'une nouvelle maquette pédagogique.

Il est juste à noter que ces révisions n'ont pas pris en compte toutes les attentes des bénéficiaires car le programme du master AFECA n'a pas réalisé une évaluation des enseignements par les étudiants et des enquêtes de satisfaction auprès des alumni.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### Champ d'évaluation 3 : Curriculum et méthodes didactiques

***Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.***

La maquette du master AFECA, est structurée conformément au système LMD et présentée avec une codification spécifique des sigles des UE et des EC car l'UCAD n'applique pas encore les normes du Réseau pour l'Excellence de l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest (REESAO). Les enseignements ou éléments constitutifs (EC) sont répartis dans quatre (04) semestres de 30 crédits chacun, soient 120 crédits conformément à la loi 2011-05 relative à l'organisation du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur. Ces EC sont regroupés en Unités d'enseignement (UE). Le volume horaire total (VHT) de chaque EC est réparti en cours magistraux (CM), en travaux dirigés (TD) et/ou en travaux pratiques (TP) et en travail personnel de l'étudiant (TPE). Le TPE représente 40% du VHT. Cette organisation ainsi que les modalités de validation des UE sont conformes aux décrets 2012-115 du 12 octobre 2012 et 2013-875 du 20 juin 2013, relatifs au diplôme de master.

Bien que les syllabi ne soient pas tous présentés dans un format unique et harmonisé, les EC disposent de plans de cours. Ce terme est bien connu des étudiants contrairement au syllabus. Ils ont reconnu que les enseignants présentent en début de cours les objectifs et le contenu de celui-ci.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.***

Le programme d'étude se déroule sur quatre semestres comme mentionné précédemment. Au cours du premier semestre qui est commun à tous les masters du département de biologie végétale, des unités d'enseignement transversales telles que, la rédaction scientifique, le management et la gestion des entreprises et la communication, avec un projet personnel et professionnel sont dispensées aux étudiants. Les unités d'enseignement du semestre 2 sont des UE fondamentales disciplinaires telles que les fondements de l'agroforesterie, le fonctionnement des écosystèmes et les changements climatiques et les écosystèmes agro-sylvo-pastoraux. Les UE du semestre 3 installent les techniques, méthodes et technologies et préparent les étudiants à la pratique. Le dernier semestre est entièrement consacré au stage dans une structure spécialisée et conduit à la rédaction d'un mémoire suivie d'une

soutenance devant un jury. Les méthodes d'enseignement incluent les TD et TP et le travail personnel de l'étudiant (TPE), permettant d'atteindre les objectifs de la formation.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.***

Une UE est validée si la moyenne obtenue est au moins égale à 10/20. La compensation intra-UE est appliquée. La validation d'une UE emporte les crédits correspondants. Un semestre est validé si toutes les UE le sont. La validation de toutes les UE des quatre semestres correspondant à l'obtention des 120 crédits donne droit au diplôme de master. Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes sont bien règlementées et connues des étudiants. Avec la plateforme d'inscription, le service de scolarité suit chaque étudiant et après délibération, il dispose des notes pour pouvoir établir les relevés de notes, les attestations et les diplômes sur demande. Ces documents sont remis à l'étudiant sur présentation du quitus de la bibliothèque et de l'attestation de correction pour le mémoire. Il est à noter qu'il est impossible de procéder à des délibérations au cas par cas ; ce qui occasionne des retards dans la délivrance des relevés de notes et des attestations.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.***

Les taux de réussite annuels n'ont pas été présentés. Toutefois, les responsables du programme ont indiqué que les taux sont proches de 100% en M<sub>1</sub> mis à part les abandons dus à des poursuites d'études à l'étranger ou à la réussite à des concours professionnels. En revanche, nous avons été informés de retards dans les soutenances du mémoire, lesquels retards peuvent être relativement longs et nécessiter une suspension d'inscription suivie d'une demande d'autorisation de soutenance une fois le document de mémoire prêt. Il est dès lors difficile de parler de taux de réussite en M<sub>2</sub>, donc pour le diplôme, dans un intervalle de temps donné.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### **Champ d'évaluation 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

***Standard 4.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.***

Les enseignants permanents sont des maîtres de conférences (assimilés ou titulaires) et des Professeurs (assimilés ou titulaires). Les enseignants vacataires sont des experts dans leur domaine. Ils sont Ingénieurs ou titulaires de Master ou de doctorat. Les enseignants bénéficient de renforcement de leurs capacités offert par la Direction des affaires pédagogiques. En plus de leur compétence scientifique, ils acquièrent ainsi une compétence didactique. Néanmoins, il serait intéressant de préciser les expériences professionnelles des enseignants vacataires pour une meilleure appréciation de leur compétence dans les différents domaines d'activités, étant donné le nombre limité de CV présentés dans les éléments de preuve.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

***Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.***

Les volumes horaires des enseignements dont chaque enseignant a la charge, sont indiqués dans la maquette pédagogique et la charge d'enseignement des vacataires et précisés dans les arrêtés de vacation. Ainsi, le volume horaire consacré aux activités d'enseignement est bien précisé. Mais celui relatif aux activités de recherche, d'expertise et d'administration ne l'est pas, même si tacitement il est reconnu que les enseignants sont impliqués dans de telles activités dont ils sont d'ailleurs les principaux maîtres d'œuvre.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

***Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.***

Les enseignants permanents bénéficient, dans le cadre de leurs voyages d'études, de séjours scientifiques dans des structures partenaires. Durant ces séjours, ils entreprennent des activités de recherche et contribuent au renforcement des relations de partenariat avec ces structures. Les enseignants vacataires qui sont des professionnels viennent des structures qui les emploient. Ils contribuent ainsi à la collaboration entre le département et ces structures et font bénéficier aux étudiants des acquis de cette collaboration. Ainsi, dans chacun des cas, la mobilité du personnel enseignant est possible et encouragée.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Champ d'évaluation 5 : Étudiant(e)s**

#### ***Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.***

Les conditions d'admission dans le master AFECA sont connues et publiées. Ces conditions sont décrites dans le projet de décret de création du master. Une fois l'appel à candidatures lancé, les étudiants intéressés et titulaires d'un diplôme de licence en adéquation avec la formation déposent leur dossier de candidature via la plateforme d'admission des étudiants de l'UCAD ou à la faculté. Après délibération, une liste des étudiants autorisés à s'inscrire au master est publiée.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### ***Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.***

Le seul critère utilisé pour la sélection des candidats, quel que soit le genre, est le mérite. Ainsi les notes obtenues durant les années de licence et la durée qui sépare l'obtention du Baccalauréat et la licence sont utilisés pour le classement des étudiants. La commission de sélection peut attribuer un certain nombre de places aux étudiants venant des établissements autres que l'UCAD. Mais le critère d'excellence est appliqué dans ce cas également.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

#### ***Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.***

Les étudiants titulaires d'une licence autre que celle de l'UCAD sont effectivement admis au master AFECA. Les étudiants du master AFECA passent leur 4<sup>ème</sup> semestre dans des structures autres que le département de biologie végétale pour leur stage en vue de l'élaboration du mémoire. Selon les autorités du master, ceci correspond à une mobilité. Mais dans le cadre du LMD, la mobilité va au-delà de cette immersion en milieu professionnel. Elle suppose la possibilité pour un étudiant dans un cycle de se déplacer vers une autre structure de formation pour y participer à des enseignements tout en bénéficiant de la reconnaissance et de la capitalisation des crédits acquis. La mise en œuvre d'une telle mobilité académique semble très difficile en l'absence de maquettes harmonisées entre établissements et de co-diplomation.

**Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT**

**Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s**

Les enseignants permanents du master AFECA sont au nombre de treize (13) alors que les enseignants vacataires sont au nombre de vingt-et-un (21). Pour un effectif de l'ordre de 20 étudiants, on peut considérer que l'encadrement des étudiants est adéquat, d'autant plus que ceux-ci peuvent faire leur stage dans des structures autres que les laboratoires du département de biologie végétale. Ce ratio d'encadrement va dans le sens de l'appréciation positive que les étudiants font des enseignants, de la qualité de la formation et du soutien par les enseignants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

Le programme aide les étudiants à trouver des lieux de stage pour leur mémoire en leur offrant des lettres de recommandations. Des éléments constitutifs les préparent à l'emploi comme déjà évoqué. Certains étudiants trouvent des offres d'emplois ou de stage à la fin de leur mémoire de master. Bien que tous les étudiants ne maintiennent pas le contact, une liste de cinquante-quatre (54) alumni et leurs structures d'affectation figure dans les éléments de preuve.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Champ d'évaluation 6 : Dotation en équipements et en locaux****Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

Le Master AFECA est une offre de formation publique même s'il accueille des étudiants payants en nombre limité. Il est financé par le budget alloué à la FST par le Rectorat de l'UCAD. Les locaux du département de biologie végétale sont utilisés pour la conduite de l'ensemble des formations y compris le master AFECA. En plus du financement reçu de la faculté, il est demandé à l'ensemble des étudiants du master AFECA, une contribution pour couvrir les frais de sorties pédagogiques. Les ressources générées par le peu d'étudiants payants (de l'ordre de 05) sont réparties en quatre parties comme suit :

- 55% pour le Programme/Département ;
- 20% pour les investissements ;
- 10% pour la Faculté des Sciences et Techniques ;

- 15% pour le Rectorat de l'UCAD.

La part réservée au programme (département) et pour les investissements a permis en 5 ans d'acquérir un bus pour les besoins des sorties pédagogiques.

Ainsi, le master en Agroforesterie, Ecologie, Adaptation dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## 5. Points forts du programme

- Organes de gouvernance fonctionnels (Conseil d'administration, Conseil académique ; Assemblée de faculté, Assemblée de département, Comité pédagogique) ;
- Existence d'un manuel de procédures pédagogiques et d'un manuel qualité ;
- Offre de formation en adéquation avec les besoins socio-économiques du pays ;
- Maquette de formation conforme au système LMD ;
- Unités d'enseignement et éléments constitutifs préparant les apprenants à l'insertion professionnelle ;
- Salles de cours et de TP fonctionnelles ;
- Personnel permanent (PER et PATS) compétent, motivé et disponible ;
- Mise à profit du réseau dense de partenariats de l'UCAD ;
- Bibliothèque universitaire aux standards internationaux ;
- Disponibilité d'une plateforme d'inscription et de suivi des étudiants ;
- Système d'assurance qualité mis en œuvre ;
- Bon équipement pour les sorties pédagogiques ;
- Bonne couverture financière et respect de la clé de répartition des ressources additionnelles.

## **6. Points faibles du programme**

- Absence de plan stratégique aligné aux objectifs de la LPSD 2025-2029 du MESRI ;
- Système d'affectation des coefficients par UE ;
- Absence d'espace approprié pour l'expérimentation agroforestière ;
- Informations sur le Master insuffisantes sur le lien du site internet mentionné ;
- Syllabi non harmonisés ;
- Insuffisance de sorties pédagogiques ;
- Faible rémunération des vacataires et délais de paiement trop longs ;
- Absence parmi le PER d'un spécialiste en agroforesterie ;
- Mise à jour de l'ensemble des extincteurs ;
- Données limitées sur l'insertion professionnelle des alumni.

## **7. Appréciations générales du programme**

Le master en Agroforesterie, Ecologie, Adaptation (AFECA) est une formation pertinente en adéquation avec les besoins socio-économiques du pays voire de la sous-région. Il est ouvert à tous les étudiants remplissant les conditions dont le seul critère de sélection est le mérite. Il dispose d'une maquette pédagogique conforme au système LMD et bénéficie de l'ensemble des dispositifs dont dispose le département de biologie végétale. Tous les acteurs (PER, PATS et étudiants) sont satisfaits de la formation. Cependant, il serait souhaitable de bien gérer le stage du semestre 4 pour amener les étudiants à finir à temps, soutenir le mémoire, bénéficier du diplôme dans un délai raisonnable et d'assurer un bon suivi des alumni.

## **8. Recommandations à l'Établissement**

- Travailler avec les autorités universitaires sur un plan stratégique actualisé ;
- Soumettre à la signature des autorités au titre de la régularisation, le décret portant création et organisation du master AFECA ;
- Revoir le mode d'affectation des coefficients aux EC, de façon à l'adapter à toutes les Unités d'enseignement, plutôt que de faire des affectations pour chaque UE, séparément ;
- Harmoniser la présentation des syllabi en utilisant systématiquement le modèle de l'UCAD ;

- Acquérir un espace d'expérimentation en agroforesterie ;
- Renforcer les sorties pédagogiques et les travaux pratiques ;
- Recruter un PER spécialisé en agroforesterie ;
- Assurer le suivi des alumni.

## **9. Recommandations à l'ANAQ-Sup**

- Assurer un suivi de la mise en œuvre des recommandations à l'établissement, afin d'apprécier les progrès réalisés et d'accompagner la démarche d'amélioration continue ;
- Mettre les documents à la disposition des experts, dans des délais raisonnables avant la mission, pour éviter de les faire travailler dans l'urgence et faciliter leur bonne exploitation.

## **10. Proposition de décision :**

### **ACCREDITATION**